

COMMUNE DE CHANCÉ 35680

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le **Lundi 3 octobre à 18 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. LÉBOUC Jean, Maire.

Étaient présents: Mesdames LE PORT Christiane, NAUDOT Stéphanie
Messieurs HERVAGault Alain, CHAUMETTE François, RIOU Michel, BOUTRUCHE Joseph, ROSSARD Jean-Louis

Absents excusés: Monsieur RENAULT Emmanuel (donne procuration à M. LÉBOUC Jean), Madame CORMAND Évelyne

Absent non excusé: /

Date de convocation: 28 septembre 2011

Nombre de membres

- en exercice: 10
- présents: 8
- votants: 9

Mme LE PORT Christiane a été nommée secrétaire de séance.

OBJET: PROJET DE LOTISSEMENT

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que suite aux remarques formulées lors du conseil municipal du lundi 12 septembre 2011, le cabinet DECAMPS a travaillé sur une nouvelle proposition d'esquisse pour l'aménagement du lotissement.

Mme DECAMPS Nathalie, présente à la séance, expose aux membres du conseil municipal la nouvelle proposition.

- esquisse n° 7 qui comportent 17 lots d'une superficie de 440 m² à 970 m².
- création d'un chemin piétonnier en direction de l'Auberge des Tilleuls, d'une largeur de 3.50 m pouvant servir au passage des secours.
- modification de l'emplacement des parkings qui seront situés à l'entrée et au centre du lotissement.

Mme DÉCAMPS Nathalie présente aux membres du conseil municipal le règlement d'utilisation du lotissement communal, le cahier des charges et le cahier des prescriptions architecturales et paysagères qui sont en état de projet. Elle souligne plusieurs points notamment la marge de recul, le pourcentage d'espaces verts, l'implantation des bâtiments annexes, la surface au sol, la SHOB, la possibilité de mettre une cuve de récupération des eaux pluviales à chaque parcelle qui doivent être vus et étudiés avant de débiter la modification du PLU, car suite aux décisions prises, il conviendra peut-être, en plus de supprimer des réserves et de changer la zone AUC en zone AUE, de modifier le règlement du PLU applicable à la zone AUE afin que le règlement du lotissement soit compatible avec celui-ci.

Les membres du conseil municipal décident de valider cette nouvelle esquisse sous réserve de l'acquisition de la parcelle cadastrée n° A 545, d'une superficie d'environ 2 000 m², appartenant à Mme LEMONNIER Sophie. En outre, pour le prochain conseil municipal, les membres du conseil municipal doivent réfléchir à un nom pour le lotissement et aux différents points soulignés par Mme DÉCAMPS Nathalie.

OBJET: TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le maire avise les membres du conseil municipal que la majorité des écoles, collèges et lycées dans lesquels sont scolarisés les enfants de Chancé ont répondu au questionnaire. Une relance va être effectuée auprès des établissements scolaires n'ayant pas répondu.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion va avoir lieu le lundi 24 octobre 2011, à la mairie de Chancé, avec la communauté de communes du pays de Châteaugiron et le conseil général afin de pouvoir trouver une solution au problème du transport scolaire sur la commune. Dans l'hypothèse où aucune alternative ne serait proposée par le conseil général, la communauté de communes du pays de Châteaugiron demandera la compétence en matière de transport scolaire pour l'organiser et le prendre à sa charge. Suite à cette réunion, il sera organisé une réunion publique d'informations.

OBJET: ACQUISITION TERRAIN EDF

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal le courrier reçu par l'ERDF suite à la rencontre du 10 juin 2011 avec M. ROYER Jean-Marc. Une partie de la parcelle cadastrée n° A 744, d'une superficie d'environ 600 m², sera vendue à la commune. L'autre partie de la parcelle sera conservée par ERDF pour des contraintes d'exploitation car des câbles de 20 000 volts y sont enfouis. Cela concerne une bande de terrain d'une largeur de 10.50 m située le long de la clôture du poste électrique. Le prix du m² est fixé à 0.76 €

Afin de finaliser l'achat, il convient de faire intervenir le géomètre dont les frais seront à la charge de la commune. Ainsi, Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le devis reçu par le cabinet DÉCAMPS d'un montant de 919.13 € TTC pour une intervention pour division de terrain.

OBJET: DEVIS – CHANGEMENT DES MENUISERIES DU LOGEMENT LOCATIF

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de devis a été faite auprès de M. GEORGEAULT Joël et de M. HENRY Sylvain pour le remplacement des fenêtres et des volets du logement locatif, situé 11 Impasse Saint-Marc.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire signale aux membres du conseil municipal que lors d'une réunion à la communauté de communes du pays de Châteaugiron, M. HUBERT Louis a lancé l'idée de travailler autour des questions liées à l'aide alimentaire. Afin de travailler sur cette thématique, il est utile de constituer un groupe de travail. Mme CORMAND Évelyne a été désignée.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que pour la mise en place du plan vélo, la communauté de communes du pays de Châteaugiron souhaite constituer un comité de pilotage. M. RIOU Michel a été désigné pour représenter la commune au sein de ce comité.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un audit de communication a été réalisé avant l'été par la communauté de communes du pays de Châteaugiron.

Suite à cet audit, quelques améliorations doivent être apportées au magazine « Initiatives ». Le marché actuel arrivant à terme, le bureau communautaire propose de constituer un groupe de travail communication afin de définir les orientations du cahier des charges du nouveau marché. Mme LE PORT Christiane a été désignée comme référent élu.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la communauté de communes du pays de Châteaugiron a lancé une étude sur l'accueil de loisirs sans hébergement. Il est demandé de nommer un élu pour chaque commune qui sera chargé du suivi de l'étude. Mme NAUDOT Stéphanie a été désignée.

Monsieur le Maire clos la séance à 21h15.